



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2007 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2008

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Lazare, tenue le 18 décembre 2007 au Centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois, à la suite de la publication de l'avis requis par l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Paul Carzoli
- Madame la conseillère Brigitte Asselin
- Messieurs les conseillers Paul Laflamme, Gaëtan Ménard et Michel St-Louis

Les conseillers Gaëtan Aubé et Chico Levy sont absents.

Le maire Paul Carzoli agit comme président de la présente séance.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire de la présente séance.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

<b>12-512-07 Ouverture de la séance</b>
---

Il est proposé par Michel St-Louis  
Appuyé par Paul Laflamme

D'ouvrir la séance à compter de 19 h 2.

Adoptée à l'unanimité.

**12-513-07 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Gaëtan Ménard  
Appuyé par Brigitte Asselin

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

**1. Ouverture de la séance**

12-512-07 Ouverture de la séance

12-513-07 Adoption de l'ordre du jour

**2. Certificat de crédits**

**3. Administration et greffe**

12-514-07 Adoption du budget pour l'année 2008

**4. Dépôt d'un document**

**5. Période de questions allouée aux membres du conseil**

**6. Période de questions allouée aux personnes présentes**

**7. Levée de la séance**

12-515-07 Levée de la séance

**2. CERTIFICAT DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour la résolution 12-514-07.

Le 18 décembre 2007,

Brigitte Bonin, CA, Trésorière  
Directrice générale adjointe, Services administratifs

### 3. ADMINISTRATION ET GREFFE

<b>12-514-07 Adoption du budget pour l'année 2008</b>
---

ATTENDU QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter, avant le 31 décembre de chaque année, le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme  
Appuyé par Brigitte Asselin

D'adopter le budget pour l'année 2008, où sont présentés des revenus de 18 004 200 \$ et des dépenses et affectations totalisant 18 004 200 \$, dont copie est jointe en annexe A.

De publier un document explicatif du budget au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans un journal francophone (Première Édition) et dans un journal anglophone (Your Local Journal) pour un montant maximal de 1 100 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.140.00.341 du fonds général.

De transmettre, dans les 60 prochains jours, au ministre des Affaires municipales et des Régions le budget adopté sur le formulaire fourni par le ministère.

Adoptée à l'unanimité.

À la suite de l'adoption du budget, le maire a énuméré les différents taux de taxes et de compensation pour l'année 2008.

**4. DÉPÔT D'UN DOCUMENT**

La greffière dépose :

**Certificat de signification**

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance spéciale attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont une copie est jointe en annexe B.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Identification du membre du conseil	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Gaëtan Ménard	Aucune question.
Michel Saint-Louis	
Brigitte Asselin	
Paul Laflamme	
Paul Carzoli	

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les trois (3) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente (1 <sup>re</sup> lettre du prénom et nom de famille, adresse omise)	Résumé de l'objet principal de l'intervention
N. Gauthier	1. Rappel des montants mentionnés au préambule de la résolution 12-514-07.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE****12-515-07 Levée de la séance**

Il est proposé par Michel St-Louis  
Appuyé par Gaëtan Ménard

De lever la présente séance. Il est 19 h 6.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Initiales du maire

\_\_\_\_\_  
Initiales de la  
greffière

47223

*Les annexes mentionnées au procès-verbal sont conservées dans le dossier portant le numéro 0220-100 (22 464) des archives municipales.*

\_\_\_\_\_  
Paul Carzoli,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nathaly Rayneault, avocate - MPA  
Greffière et coordonnatrice des ressources  
humaines

NR/cm